Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260702-DC2026070109-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er juillet, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 25 juin s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260701/09 :
Redevances d'occupation du domaine public - GRDF – redevances distribution de gaz
Rapporteur : François POMMOIS

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Madeleine TOSTEN, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Stéphane LE MENAJOUR, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Cyrille RASSOUL, Mevanwi GUEGAN, Jean-Michel UBEDA, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Jean-Pierre LAURENT, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE
Absents représentés : Karl HURTAUD a donné pouvoir à Laurent HARNOIS, Philippe GOURAUD a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Carine PUREN a donné pouvoir à Claire DEAN, Loïc HAREL a donné pouvoir à François POMMOIS, Claudine BOULAIRE a donné pouvoir à Nathalie TROCHU
Absents excusés : Anthony CARO, Sylvie GAHINET
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 22 - Pouvoirs : 5 - Votants : 27
Secrétaire de séance : Bruno SEVERE
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 22 conseillers municipaux présents

---

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution du gaz sur la Commune donne lieu au paiement d'une **redevance d'occupation du domaine public (RODP)**.

Les modalités de calcul de la RODP gaz sont les suivantes : RODP = (0.035 x L + 100) x CR
L longueur en mètres et CR coefficient de revalorisation

Données 2026 : le montant de la RODP est de 1129 €
RODP = (0.035 x 19535 + 100) x 1.44

Et l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel sur la Commune donnent lieu au paiement d'une **redevance d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP).**

Les modalités de calcul de la ROPDP gaz sont les suivantes : RODP = (0.7 x L) x CR

Données 2026 : le montant de la RODP est de 845 €
RODP = (0.7 x 974) x 1.24

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE, pour la durée du mandat, l'établissement annuel du titre de recette exécutoire due par GRDF pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution du gaz et pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel sur la Commune au vu des données communiquées par le concessionnaire.**

PLUNERET, le 2 juillet 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN